

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire annuelle :

- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2013 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. Approbation de ces conventions ;
- Avis consultatif sur les éléments de rémunération de M. Dominique Marcel, Président-Directeur général ;
- Avis consultatif sur les éléments de rémunération de Mme. Agnès Pannier-Runacher, Directrice générale déléguée ;
- Modification de la Charte de gouvernement d'entreprise ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration aux fins de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée générale ordinaire.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public ;

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe CDA ;
- Fixation du plafond nominal global des émissions de valeurs mobilières ;
- Annulation des délégations de compétence et autorisations précédemment consenties au Conseil d'administration ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée générale extraordinaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MARS 2014 (Présentation des résolutions)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire à l'effet de vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours du dernier exercice clos le 30 septembre 2013 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de cet exercice.

Par ailleurs, nous vous soumettons un ensemble de projets de résolutions ordinaires et extraordinaires, dont notamment le renouvellement de certaines autorisations et des délégations en matière d'augmentation de capital.

Cette Assemblée générale sera aussi l'occasion de mettre en oeuvre pour la première fois le dispositif AFEP-MEFEF du «say on pay», soit un vote consultatif en matière de rémunération individuelle des dirigeants.

Dix-neuf résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée générale mixte du 13 mars 2014.

1. PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Approbation des comptes sociaux et consolidés (résolutions n° 1 et 2)

En vue de l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2012/2013, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport de gestion et des comptes figurant dans le Document de référence 2013 (pages 21 et s), lequel vous donnera toute information utile concernant l'activité et les résultats sociaux et consolidés de l'exercice. Un exposé sommaire de la situation de la Société et du Groupe au cours de l'exercice figure par ailleurs page 24 du présent document.

La première résolution qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2013, dont il ressort une perte de 5 312 334,04 euros.

La deuxième résolution soumet les comptes consolidés au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un Résultat Net Part du Groupe de 1 893 000 euros.

Affectation du résultat et fixation du dividende (résolution n° 3)

La troisième résolution décide de l'affectation du résultat.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'affecter au report à nouveau la perte de l'exercice constatée au titre de la première résolution.

Sont rappelés également conformément à la loi les dividendes versés au titre des trois derniers exercices.

Approbation des conventions et engagements réglementés (résolution n° 4)

Nous vous rappelons que lors de la dernière Assemblée générale en date du 14 mars 2013, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes, l'Assemblée générale a déjà approuvé plusieurs conventions et engagements dits réglementés conclus au cours de l'exercice 2012/2013.

Pour rappel, il s'agit des conventions et engagements suivants :

- Protocole d'accord signé le 19 octobre 2012 par la CDC et la CDA dans le cadre de la reconversion du site du Bioscope (*quatrième résolution de l'Assemblée générale du 14 mars 2013*);
- Indemnité de rupture de mandat social susceptible d'être allouée à M. Dominique Marcel, Président-Directeur général (*dix-huitième résolution de l'Assemblée générale du 14 mars 2013*);
- Indemnité de rupture de mandat social susceptible d'être allouée à Mme. Agnès Pannier-Runacher, Directrice générale déléguée (*dix-neuvième résolution de l'Assemblée générale du 14 mars 2013*).

Ces conventions et engagements ayant déjà été soumis à votre approbation (et approuvés par vos soins), ils ne seront pas soumis à votre vote cette année, n'étant mentionnés qu'à titre de rappel dans le rapport des Commissaires aux comptes.

Les conventions nouvelles, mentionnées dans le rapport spécial, que nous soumettons à votre approbation aux termes de la quatrième résolution sont les suivantes :